



Pendant la collaboration, la France est partagée en deux zones :

- La zone occupée au nord, elle est en vert. Elle est dirigée par les allemands.
- La zone libre au sud, elle est en marron claire. Elle est dirigée par le Maréchal Pétain qui obéit à Hitler.

Vous voyez des zones interdites, pour protéger les littoraux et la frontière avec l'Allemagne.

La vie dans la zone libre : page suivante



### 3 Le sort des Juifs de France

Les négociations avec le gouvernement français ont donné les résultats suivants. L'ensemble des Juifs de France sont tenus prêts à notre disposition en vue de leur évacuation. Le Président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quand aux enfants juifs de la zone occupée, la question ne l'intéresse pas.

*Note d'un officier SS au gouvernement de Berlin, 1942.*



Consigne : Réponds aux questions par une phrase complète.

- 1) A quoi vois-tu que la France a étroitement collaboré avec l'Allemagne?
- 2) Quel est le sort réservé aux juifs de France?
- 3) En quoi la collaboration avec l'Allemagne est -elle contraire aux valeurs françaises?

Attention, pour trouver certaines réponses, il faut utiliser les indices sur la photographie et l'affiche de propagande. Et dans le texte évidemment.

## La collaboration

Le régime mis en place par Pétain dans la zone libre collabore avec l'Allemagne.

Le régime est autoritaire :

- les opposants au régime nazi et les résistants sont traqués
- les juifs et les tziganes sont maltraités, arrêtés et déportés en grand nombre
- la devise française est modifiée et devient : travail, famille, patrie.